

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 08 DÉCEMBRE 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 02 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2025-079**

**Reconduction des tarifs municipaux 2025 en 2026**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 15

Votants : 22

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Michel PASSETEMPS, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

(aucun)

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA  
Monsieur Yannick KAWA à Madame Elisabeth BOIVIN  
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Jessica GOLAZ  
Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN  
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER  
Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN  
Monsieur Anthony VITTOZ à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux.

Les tarifs, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ont été adoptés par la délibération n° 2024-086 en date du 09 décembre 2024.

Une modification du tarif de stationnement sur l'aire de camping-car a été adoptée par délibération n° 2025-051 en date du 07 juillet 2025, suite aux travaux d'aménagement.

Malgré le contexte inflationniste, la commune souhaite maintenir les prix des services proposés pour la cinquième année consécutive.

Il est donc proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs 2025 à l'identique en 2026.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-086 en date du 09 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux 2025 ;

VU la délibération n° 2025-051 en date du 07 juillet 2025 portant modification du tarif de stationnement sur l'aire de camping-car ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique**

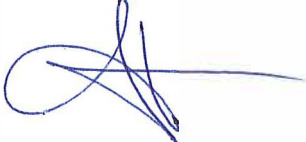
Approuve la reconduction des tarifs 2025 à l'identique en 2026.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu ;  
De sa réception en Préfecture le 11/12/2025  
De sa publication le 11/12/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 07 JUILLET 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 juillet, le conseil municipal de LA BALME DE SILLINGY, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2025-051**

**Modification du tarif de stationnement sur l'aire de camping-car**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Floriane ESCOLANO, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Madame Élodie DONDIN à Madame Laetitia PERROQUIN  
Madame Jessica GOLAZ à Madame Elisabeth BOIVIN  
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Floriane ESCOLANO  
Madame Virginie MATHIEU à Monsieur Jean-Claude PEPIN  
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER  
Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Rocco COLELLA

**Secrétaire de séance :**

Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Des travaux de modernisation de l'aire de camping-car vont prochainement être réalisés, offrant une meilleure qualité de service aux utilisateurs.

Dès lors, il convient de fixer les tarifs en adéquation avec les prestations disponibles sur l'aire.

Aussi, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

		Tarif / nuit (hors taxe de séjour)
Avant travaux (jusqu'au 28/07/2025)	Tarif unique	9,20 €
Après travaux (après le 05/08/2025)	Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	14 €
	Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril	13 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-086 du 09 décembre 2024, fixant les tarifs municipaux pour l'année 2024 ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique :**

Approuve la modification de tarif pour le stationnement sur l'aire de camping-car municipale comme suit : 9,20 euros par tranche de 24 heures, jusqu'au 28/07/2025, puis 14 € par tranche de 24 heures pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre et 13 € par tranche de 24 heures pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 11/07/2025  
De sa publication le 11/07/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2024 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 décembre, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2024-086**  
**Tarifs municipaux pour l'année 2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Virginie MATHIEU, Séverine MUGNIER, Olivia REBOULET

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET, Pascal RIBIER

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Christophe GORLIER à Monsieur Rocco COLELLA

Madame Nolwen LENNOZ à Madame Elodie DONDIN

Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER

Madame Laetitia PERROQUIN à Madame Élisabeth BOIVIN

Monsieur Pedram VINCENT à Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le conseil municipal est compétent pour fixer les tarifs des services publics locaux. Les tarifs, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont détaillés en annexe de la présente délibération et catégorisés de la manière suivante :

- Occupation du domaine public
- Culture
- Reproduction de documents
- Cimetières
- Location de véhicules
- Facturation d'agents communaux
- Location d'équipements communaux

Malgré le contexte inflationniste, la commune souhaite maintenir en grande partie les prix des services proposés pour la quatrième année consécutive.

Quelques ajustements ont cependant été réalisés dans les catégories suivantes :

- Culture : légère augmentation des tarifs des spectacles. Un tarif préférentiel a été conservé pour les enfants, tout comme la possibilité d'abonnement pour 3 spectacles dans le cadre du festival des arts scéniques
- Location de véhicules : une valorisation correspondant à l'augmentation du coût d'achat et de maintenance des véhicules a été appliquée
- Facturation d'agents communaux : revalorisation du coût horaire
- Location d'équipements communaux : une augmentation de 5 % a été appliquée à l'ensemble des locations aux extérieurs. Le coût de location aux syndicats de copropriété a été augmenté, ainsi que la durée de location

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article unique**

Approuve les tarifs municipaux pour l'année 2025 figurant en annexe de la présente délibération.

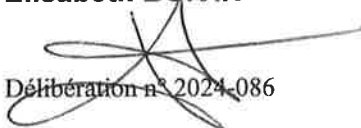
**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance  
Élisabeth BOIVIN**

Délibération n° 2024-086



**Le Maire  
Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20241209-DEL\_2024\_086-DE



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 12/12/2024  
De sa publication le 12/12/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20241209-DEL\_2024\_086-DE

**Annexe à la délibération n° 2024-086**  
Tarifs municipaux pour l'année 2025

## TARIFS PUBLICS 2025

Tarifs publics exprimés hors taxes (H.T.) - Taxe sur la valeur ajoutée non collectée sauf obligation réglementaire

1 - Occupation du domaine public		2025
<b>Droits de voirie - Commerçants hors marché</b> Stationnement commerçant sur la place publique (hors marché : camions outillages, commerçants ambulants ...)	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	30,00 €
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	100,00 €
	Inférieur ou égal à 7 mètres linéaires - Tarif année :	300,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif jour :	50,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif trimestre :	150,00 €
	Supérieur à 7 mètres linéaires - Tarif année :	450,00 €
<b>Droits de voirie - Commerçants du marché</b> Tarifs exprimés pour un mètre linéaire (1 ml)	Exposant occasionnel	2,00 €
	Exposant inscrit au trimestre	15,00 €
	Exposant inscrit à l'année	40,00 €
<b>Droits de voirie - Espaces de vente</b> Droit d'occupation du domaine public pour l'installation d'un espace de vente fixe (ex : espace commercial projet immobilier ...)	Inférieur ou égal à 30 mètres carrés - Tarif mois :	250,00 €
	Supérieur à 30 mètres carrés - Tarif mois :	400,00 €
<b>Droits de voirie - Manifestations</b> Droit d'occupation du domaine public pour organisation d'une manifestation	Par une association balméenne (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	50,00 €
	Par une association extérieure (ex : vide-grenier, salon...) - Tarif jour :	50,00 €
	Par une entreprise ou un organisme autre qu'associatif - Tarif jour :	100,00 €
<b>Place de stationnement (ADS)</b>	Tarif pour une place par an	400,00 €
<b>Aire de stationnement campings cars</b> Domaine du Tornet (dont eau et vidange)	Tarif pour une place par tranche de 24 heures entamées	9,00 €
<b>Foire de La Bathie</b> Tarifs exprimés pour un mètre linéaire / jour	Tarif particuliers	5,00 €
	Tarif professionnel	10,00 €
<b>Fête foraine - Foire de La Bathie</b> Tarifs exprimés par emplacements pour la durée de la fête foraine	Emplacement de type baraque (snack - pêche aux canards, tir, confiserie...)	100,00 €
	Emplacement pour manège de dimension moyenne de type manège pour enfant	150,00 €
	Emplacement pour manège de grande dimension (auto-tamponneuse, chenille, manège à sensation...)	300,00 €
	Caution stationnement manège	600,00 €
<b>Marché de Noël</b> Tarifs exprimés pour la durée du Marché de Noël	Chalet de dimension 2m*4m - électricité, matériel et gardiennage inclus	105,00 €
	Chalet de dimension 2m*3m - électricité, matériel et gardiennage inclus	90,00 €
	Stand de dimension 3m*3m - électricité, matériel et gardiennage inclus	50,00 €
	Emplacement libre - 9m2 maximum - électricité et gardiennage inclus	40,00 €
<b>Exposition des artistes</b>	Droit d'exposition / week-end	10,00 €
<b>Occupation du domaine public sans autorisation</b>	Tarif coefficient 5 du tarif initial par jour d'installation	

2 - Culture		2025
Bibliothèque : Inscription un an date à date (obligatoire pour tout emprunts - Accompagnant obligatoire pour les enfants souhaitant s'inscrire)		GRATUIT
Bibliothèque : Ouvrage perdu, rendu abîmé ou non rendu après 3 rappels	Remplacement à l'identique ou remboursement à sa valeur à neuf	
<b>Festival des Arts Scéniques</b>	Tarif adulte - Unitaire	8,00 €
	Tarif adulte - 3 spectacles	18,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	5,00 €
<b>Hors festival - Spectacles adultes</b>	Tarif adulte - Unitaire	8,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	5,00 €
<b>Hors festival - Spectacles enfants</b>	Tarif adulte - Unitaire	5,00 €
	Tarif réduit - Moins de 18 ans	5,00 €

3 - Travaux de reproduction de documents		2025
Reproduction dossier PLU	Papier	236,00 €
	Dossier numérique (lien de téléchargement)	GRATUIT
Photocopies - Documents administratif Tarifs par feuille	Recto A4	0,20 €
	Recto A3	0,30 €
	Recto verso A4	0,30 €
	Recto verso A3	0,50 €
	Recto A0	25,00 €

4 - Cimetières		2025
Concession de terrain	Tarif - 30 ans (Simple = 2,5 mètres carrés / Double = 5 mètres carrés)	120 € / m2
Concession aménagée 2 places (concession de terrain incluse)	Tarif - 30 ans	2 600 €
Concession aménagée 2 places	Renouvellement - 30 ans	200 €
Concession aménagée 4 places (concession de terrain incluse)	Tarif - 30 ans	3 900 €
Concession aménagée 4 places	Renouvellement - 30 ans	300 €
Concession aménagée 1 place	Tarif - 15 ans (Dimensions : 1,20m x 0,80m x 0,80m)	100 €
Cavurne	Tarif - 30 ans	675 €
Cavurne	Renouvellement - 30 ans	50 €
Colombarium	Tarif - 30 ans	675 €
Colombarium	Renouvellement - 30 ans	50 €
Inscription au jardin du souvenir	Perpétuel	50 €

5 - Location de véhicules		2025
Fiat Scudo Véhicule réservé aux services et associations dont le siège social se situe sur le territoire de l'intercommunalité	Tarif jour - Inclus 200 kilomètres	100,00 €
	Tarif jour - Par kilomètre supplémentaire	0,50 €
Véhicules techniques Tarifs à l'heure entamée, sans chauffeur	Chariot télescopique	50,00 €
	Camion	50,00 €
	Camionnette	40,00 €
	Pelle mécanique - 5 Tonnes	60,00 €

6 - Facturation d'agents communaux		2025
Facturation d'agents hors conventions Tarifs à l'heure	Ingénieur	45,00 €
	Technicien principal de 1ère classe	42,00 €
	Technicien principal de 2ème classe	35,00 €
	Technicien	28,00 €
	Rédacteur principal de 1ère classe	42,00 €
	Rédacteur principal de 2ème classe	35,00 €
	Rédacteur	28,00 €
	Agent de maîtrise principal	32,00 €
	Agent de maîtrise	30,00 €
	Adjoint technique principal de 1ère classe	30,00 €
	Adjoint technique principal de 2ème classe	28,00 €
	Adjoint technique	23,00 €
	Policier municipal	35,00 €
Forfait régisseur pour installation salle	350,00 €	

7 - Location d'équipements communaux		2025
<b>Salle de spectacle - Espace 2000</b> Capacité - 110 places Tarifs hors spectacles par tranche de 2 heures Tarifs troupes par jour	Hors spectacles - Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Hors spectacles - Autres organismes balméens	<b>300,00 €</b>
	Hors spectacles - Organismes extérieurs	<b>525,00 €</b>
	Hors spectacles - Syndicat de copropriété - Tarifs pour 3h00	<b>100,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	<b>250,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe amateur autres	<b>300,00 €</b>
	Compagnies avec matériel son et lumière - Troupe professionnelle	<b>400,00 €</b>
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur intercommunales	<b>200,00 €</b>
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe amateur autres	<b>250,00 €</b>
	Compagnies sans matériel son et lumière - Troupe professionnelle	<b>350,00 €</b>
	Caution - Avec matériel son et lumière	<b>3 000,00 €</b>
	Caution - Sans matériel son et lumière	<b>1 200,00 €</b>
<b>Salle des aînés - Espace 2000</b> Capacité - 20 places Tarifs par tranche de 2 heures	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens	<b>50,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>105,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 3h00	<b>100,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>
<b>Salle Georges Daviet</b> Capacité - 400 places	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Location à une association dans le cadre de la Foire de la Bâthie	<b>GRATUIT</b>
	Particuliers balméens	<b>700,00 €</b>
	Autres organismes balméens et partenaires	<b>700,00 €</b>
	Extérieurs	<b>1 575,00 €</b>
	Podium (130 mètres carrés maximum)	<b>150,00 €</b>
	Caution	<b>1 200,00 €</b>
<b>Salle Marcel Mercier</b> Capacité - 30-40 places Usage associatif / Prévoir particulier Balméens + Partenaires sans communication + Caution	Particulier membre d'une association balméenne ayant des activités régulières sur la commune	
	Particuliers balméens - Rassemblement	<b>150,00 €</b>
	Autres organismes balméens et partenaires	<b>200,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>
<b>Salle Oppidum</b> Capacité - 80 places	Particuliers balméens - Sépulture	<b>1,00 €</b>
	Particuliers balméens - Rassemblement	<b>150,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Sépulture	<b>84,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	<b>262,50 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens et partenaires	<b>200,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>315,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 3h00	<b>100,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>
<b>Salle du Lac</b> Capacité - 40 places	Particuliers balméens - Sépulture	<b>1,00 €</b>
	Particuliers balméens - Rassemblement	<b>200,00 €</b>

	Particuliers extérieurs - Sépulture	<b>84,00 €</b>
	Particuliers extérieurs - Rassemblement	<b>315,00 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens et partenaires	<b>250,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>367,50 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 3h00	<b>100,00 €</b>
	Caution	<b>600,00 €</b>
<b>Salle du Bois Joli</b> Capacité - 300 places Location du samedi 08h00 au dimanche 18h00	Particuliers balméens - Sépulture	<b>1,00 €</b>
	Particuliers balméens	<b>300,00 €</b>
	Particuliers extérieurs	<b>525,00 €</b>
	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Autres organismes balméens et partenaires	<b>300,00 €</b>
	Organismes extérieurs	<b>630,00 €</b>
	Syndicat de copropriété - Tarifs pour 3h00	<b>100,00 €</b>
	Caution	<b>1 200,00 €</b>
<b>Halle des Sports et de la Culture</b> Lot 01 - Aire d'évolution sportive Lot 02 - Espace escalade	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune pour une activité sportive ou culturelle validée pour cet équipement - Lot 01	<b>GRATUIT</b>
	Associations balméennes d'escalade ayant des activités régulières sur la commune - Lot 02	<b>GRATUIT</b>
	Scolaires de la commune - Lot 01	<b>GRATUIT</b>
	Scolaires de la commune - Lot 02	<b>GRATUIT</b>
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 01	<b>Convention</b>
	Collège la Mandallaz - Sillingy - Lot 02	<b>Convention</b>
	Autres organismes balméens - Lot 01	<b>1 000,00 €</b>
	Extérieurs - Lot 01	<b>1 575,00 €</b>
	Extérieurs - Lot 02 - Tarif horaire	<b>21,00 €</b>
	Caution	<b>1 200,00 €</b>
<b>Locations de matériels</b> Tarifs unitaires	Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune	<b>GRATUIT</b>
	Particuliers balméens - Stands (de 1 à 5)	<b>50,00 €</b>
	Particuliers balméens - Stands (de 6 à 15)	<b>30,00 €</b>
	Particuliers balméens - Stands (dès 16)	<b>20,00 €</b>
	Caution - Stands (par unité)	<b>600,00 €</b>
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Tables	<b>5,00 €</b>
	Particuliers balméens - Mobilier plastique - Bancs	<b>3,00 €</b>
	Livraison (prestation communale uniquement)	<b>100,00 €</b>
	Caution - Forfait pour le mobilier	<b>250,00 €</b>
<b>Locations de chalets</b> Tarifs hebdomadaires par mètre carré hors frais de transport	Location aux communes de l'intercommunalité et partenaires	<b>7,50 €</b>
	Location aux communes extérieures	<b>26,00 €</b>
	Caution par chalet	<b>600,00 €</b>
<b>Terrain de football synthétique Edouard Sylvestre</b> Tarifs par manifestation	Associations balméennes	<b>GRATUIT</b>
	Organismes extérieurs	<b>210,00 €</b>

<b>8 - Tarifs particuliers</b>		<b>2025</b>
<b>Maison Famille Rurale (siège social sur le territoire communal)</b> <b>Tarifs horaires</b>	Salle Georges DAVIET	<b>14,00 €</b>
	Salle du Bois Joli	<b>14,00 €</b>
	Terrain de foot	<b>4,50 €</b>
	Halle des sports et de la culture - plateau de jeu	<b>14,00 €</b>
	Halle des sports et de la culture – espace escalade	<b>14,00 €</b>
<b>Associations balméennes ayant des activités régulières sur la commune</b>	Caution pour utilisation d'une salle à l'année	<b>1 000,00 €</b>
	Caution pour un badge d'accès aux bâtiments communaux	<b>100,00 €</b>